



CC les Coteaux d'Azur (Siren : 240600486)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Le Broc                     |
| Arrondissement     | Grasse                      |
| Département        | Alpes-Maritimes             |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 07/10/1998 |
| Date d'effet     | 01/01/1999 |

## Organe délibérant

|                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| Mode de répartition des sièges |                    |
| Nom du président               | M. Emile TORNATORE |

## Coordonnées du siège

|                                |                              |
|--------------------------------|------------------------------|
| Complément d'adresse du siège  | 1, Place de l'Hôtel de Ville |
| Numéro et libellé dans la voie |                              |
| Distribution spéciale          |                              |
| Code postal - Ville            | 06510 LE BROC                |
| Téléphone                      | 04 92 08 27 30               |
| Fax                            | 04 92 08 27 39               |
| Courriel                       | coteauxdazur@wanadoo.fr      |
| Site internet                  |                              |

## Profil financier

|                                                     |                                  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | oui                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | oui                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | oui                              |
| Autre taxe                                          | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Population totale regroupée | 5 433 |
|-----------------------------|-------|

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Densité moyenne | 190,50 |
|-----------------|--------|

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 2

| Dept | Commune (N° SIREN)    | Population |
|------|-----------------------|------------|
| 06   | Gattières (210600649) | 4 102      |
| 06   | Le Broc (210600250)   | 1 331      |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

| Compétences exercées par le groupement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Environnement et cadre de vie</b><br>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés<br>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés<br><i>Collecte, élimination, valorisation des encombrants et des DIB Construction, entretien et gestion des équipements aptes à traiter l'ensemble des dits déchets</i><br>- Autres actions environnementales<br><i>Eau : gestion des vallons humides dont les bassins versants sont situés sur le territoire d'au moins deux communes Energie : conception et mise en application d'une politique d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables Déplacements : conception et mise en pratique d'une politique de mobilité nécessaire au bon fonctionnement de la CC - promotion des modes de déplacements alternatifs à l'utilisation des véhicules motorisés, - aménagement et promotion de sentiers de randonnée d'intérêt communautaire : * aménagement, promotion et entretien du chemin de la conduite d'eau de la Gravière parcourant les 3 communes, * aménagement (petite signalétique et mobilier) et promotion des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, l'entretien restant à la charge des communes, * entretien des sentiers inscrits au PDIPR qui feront l'objet d'une décision expresse du conseil communautaire.</i>                                                                                                                                                              |
| <b>Développement et aménagement économique</b><br>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique<br><i>Création, promotion, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités économiques, agricoles, industrielles, tertiaires, touristiques, artisanales, d'intérêt communautaire Valoriser, soutenir et développer l'ensemble des activités économiques (industrielles, commerciales, de service, agricoles et touristiques) situées dans les pôles d'activités actuelles et futures sur le territoire de la CCCA.</i><br>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)<br><i>Action en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle : - Accueillir, informer, accompagner les demandeurs d'emploi en coordination et en relation avec les secteurs publics et privés de l'emploi - Mettre en oeuvre des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté et la lutte contre les discriminations - Développer un partenariat avec les entreprises du territoire de la CCCA en vue de favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi - Mettre en oeuvre des formations professionnelles correspondant aux besoins identifiés des entreprises du territoire de la CCCA Promotion des ZAC et ZAE</i> |
| <b>Développement et aménagement social et culturel</b><br>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

acquisition, construction, gestion et entretien des équipements culturels

#### - Etablissements scolaires

*Construction, en délégation de maîtrise d'ouvrage, d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, l'exploitation, l'entretien et la gestion restant à la charge des communes*

#### - Activités culturelles ou socioculturelles

*\* Créer, promouvoir, valoriser, développer et gérer les activités culturelles conformément à la compétence communautaire*  
*\* Créer, promouvoir, valoriser, développer et gérer les équipements culturels \* Réalisation de toute étude, montage et suivi de tout projet visant à développer la culture, tant au niveau des équipements qu'au niveau des activités*

#### Aménagement de l'espace

##### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

##### - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*ZAC d'intérêt communautaire : études, création et gestion Sont d'intérêt communautaire les ZAC qui accueillent exclusivement des activités économiques, industrielles, tertiaires, touristiques, agricoles, artisanales. Par ZAC d'intérêt communautaire, il faut entendre un espace spécialement aménagé en vue d'accueillir plus de trois entreprises industrielles, artisanales ou commerciales, etc. Les opérations concernant les ZAC doivent toucher plus d'une commune ou concerner les ZAC qui, bien que situées sur le territoire d'une seule commune, présentent un enjeu à l'échelle de la communauté dans le cadre de son développement économique. Sont d'intérêt communautaire les zones comprenant la reprise des friches industrielles et agricoles dont l'aménagement nécessite des financements qui ne mettraient pas en péril le coefficient d'autofinancement pour la commune d'implantation. Ne sont pas d'intérêt communautaire les ZAC à vocation d'habitat situées sur une seule commune.*

##### - Constitution de réserves foncières

*Critère physique : supérieurs à 1 000 m<sup>2</sup> Critère géographique : zones agricoles, zones d'activités existantes ou à créer, zones d'habitat pour logements sociaux, équipements publics (ex. : construction d'un lycée, d'un établissement de soins, ...)*

#### Voirie

##### - Création, aménagement, entretien de la voirie

*- des voies situées dans le périmètre du lotissement industriel départemental qui relèvent de la compétence communale, d'une part, et celles qui, d'autre part, feront l'objet d'une rétrocession négociée avec le Conseil Général, dans le cadre de l'application de la loi du 12.07.99 - des voiries de liaison avec les zones d'activité existantes ou à créer - de la voirie du chemin de Provence sur le territoire de Gattières - de la voie de liaison du Broc à Vence pour la partie traversant les 2 communes, à savoir : chemin San Sebastian du Broc, et vieille route de Carros à Gattières, - de la route des Condamines sur le territoire de Gattières - de la route du contournement du village du Broc.*

##### - Parcs de stationnement

*Etudes de projets et construction de places de stationnement public sur le territoire de la communauté, exploitation, entretien et gestion restant à la charge des communes*

#### Développement touristique

##### - Tourisme

*Actions visant à favoriser la fréquentation touristique de la CCCA à travers le développement des équipements, ainsi que la promotion des activités touristiques et de loisirs \* Créer, promouvoir, valoriser, développer et gérer des équipements touristiques et de loisirs, entre autres : - les bâtiments d'accueil, d'information, de promotion, d'animation et d'hébergement touristique et de loisir, - la signalétique touristique, - la signalétique informative et directionnelle, - la signalétique des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), - les aménagements divers permettant de donner une cohérence aux éléments mentionnés ci-dessus, et d'optimiser les déplacements et l'accès à l'information \* Créer, promouvoir, valoriser, développer et gérer des activités touristiques et de loisirs, entre autres : - Mise en place de dispositifs d'accueil, de communication et de promotion, - Contribution à l'amélioration de l'animation touristique : création d'animations touristiques, coordination des activités touristiques, de loisirs, culturelles, communales et intercommunales, coordination des acteurs locaux, - Participation à la gestion d'espaces naturels à vocation touristique, - Gestion du tourisme à travers les statistiques et des études d'impact. \* Réalisation de toute étude, montage et suivi de tout projet visant à développer le tourisme, tant au niveau des équipements qu'au niveau des activités. \* Organisation d'échanges entre pays : opérations de jumelage, échanges économiques, promotion du territoire à l'étranger à travers le sport, la culture et l'éducation.*

**Logement et habitat****- Programme local de l'habitat***Elaboration du PLH*

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

*Exercice en lieu et place des communes membres, sous réserve d'une décision expresse et conforme des assemblées délibérantes, du droit de préemption urbain pour un projet ponctuel d'intérêt communautaire entrant dans les compétences de la CC.*

**Autres****- Autres**

*Prestations de service pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte; à la demande des communes membres, la CCCA peut construire tout équipement, en maîtrise d'ouvrage déléguée, dans le respect du code des marchés publics*

**Adhésion à des groupements**

| Dept | Groupement (N° SIREN)                                                                                       | Nature jur. | Population |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| 06   | Syndicat Mixte d'Elimination des déchets du Moyen Pays [ SMED ] (200000586)                                 | SM ouvert   | 820 241    |
| 06   | Syndicat Mixte des Collectivités territoriales informatisées des Alpes Méditerranée [ SICTIAM ] (250601879) | SM ouvert   | 1 167 206  |
| 06   | Syndicat Mixte d'Etudes et de suivi du SCOT de l'agglomération de Nice Côte d'AZur [ SYMENCA ] (250602117)  | SM fermé    | 2 186      |
| 06   | Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (200014801)                                     | SM ouvert   | 120 117    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)